

La prévention: article L.4121-2 du code du travail

1. Eviter les risques
2. Evaluer/ analyser les risques DUER= outil important
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui ne l'est pas ou moins
7. Planifier la prévention
8. Prendre des mesures de protection collective
9. Donner des instructions appropriées